

Visio conférence du jeudi 8 octobre 2020 (9h-10h10). Sont présents : le DRH, UNSA, AD, SNPTES, SPLEC, SNALC, SGEN CFDT, FEP CFDT, CFTC EPR, SNE.

Le SG est absent d'où la tenue de cette réunion à distance et non au rectorat comme prévu initialement. Il y a aura tout de même une réunion en présentiel prochainement avec un représentant de l'ARS qui expliquera le futur cadrage relatif à la chaleur (port du masque, aération, ventilation des locaux).

Questions du SNE (transmises hier)

1 - Formation

Est-il pertinent de faire des animations pédagogiques avec 30 enseignants venant de plusieurs écoles, entassés dans une toute petite salle (par exemple celle de l'école de Stella Saint-Leu) ?

Le décret limitant les réunions à 10 personnes ne s'applique pas au milieu professionnel. Il est possible de tenir des réunions en tenant compte des gestes barrière. On peut varier les procédures : par exemple si la distance d'un mètre ne peut être respectée, tous les participants portent un masque.

2 - Numérique

L'offre gratuite de Office (word, excel) a expiré sur ma tablette que j'ai spécialement achetée pour avoir un ordinateur à l'école. Dans ma circonscription on me dit que l'on n'a pas connaissance d'une telle offre et on me propose un lien sur internet dans lequel je dois entrer l'e-mail de l'école pour savoir si elle est éligible! L'école est éligible mais impossible d'avoir un mot de passe. Quel service académique contacter?

La DSI semble la plus à même de répondre à ce type de demande.

<u>3 - IEF</u>

Quelles sont les conséquences de la suppression de l'IEF dans notre académie ? Difficile d'y répondre pour l'instant.

4 - Chaleur

Le rectorat a demandé officiellement à l'ARS comment gérer cette problématique. A ce jour il n'y a pas de réponse. On devrait en avoir une lors de la prochaine



réunion. A ce moment-là l'administration aura mis en place un cadrage, des directives. Le sujet sera abordé cet après-midi au CHSCTA.

5 - Jour de carence

Rappel > le jour de carence ne s'applique qu'à un arrêt maladie. Des collègues symptomatiques sont concernés. Les chefs d'établissement doivent les traiter avec bienveillance et faire preuve de souplesse.

6 - Refus du port du masque

L'enseignant sera convoqué au rectorat et aura droit au rappel des obligations. S'il n'y a pas d'évolution il y aura sanction disciplinaire. Tout le monde est concerné par le respect des règles : élèves, agents, enseignants, chefs d'établissement...).

7 - Masques transparents

Ils vont arriver dans les jours qui viennent et seront destinés comme prévu aux personnels ayant des élèves malentendants.

8 - Tension

Une certaine violence a été constatée aux abords d'établissements du secondaire. Des élèves refusent de porter le masque car il fait trop chaud. Le contexte est tendu pour une partie des enseignants qui sont à fleur de peau. Si les personnels ne peuvent gérer une angoisse, il faut qu'ils en parlent au médecin traitant. Il faut marteler que jusqu'à présent il n'y a pas eu de contamination dans une école ou un établissement (exemple du lycée Mémona Hinterman-Affejee où de nombreux élèves ont été contaminés dans un cadre privé - une fête d'anniversaire). Si cela se produit le rectorat communiquera.

Anthony Payet SNE 974